



HEBDO

LES CHANTIERS SOCIAUX DE LA RENTREE

**Partage de la valeur, arrêts maladie, réforme des retraites, immigration, formation...
Tour d'horizon des projets de loi, décrets et autres négociations et concertations sociales qui impacteront les services RH dans les prochains mois.**

Immigration : reprise des débats attendue à l'automne

C'est probablement l'un des sujets les plus sensibles de la rentrée avec le budget : le projet de loi sur l'immigration, dont l'examen avait débuté cet hiver au Sénat, devrait faire son retour au Parlement à l'automne. Emmanuel Macron a annoncé, dans une interview au Point, le 24 août, que Gérard Darmanin va reprendre le dossier. Le chef de l'Etat "pense" et souhaite pouvoir "éviter" le recours au 49-3, quitte à "enrichir le texte". Son volet social prévoyait initialement la création d'une carte de séjour temporaire mention "travail dans les métiers en tension" ; une autorisation de travailler plus rapide, sans délai de carence, pour certains demandeurs d'asile demandant le statut de réfugiés à travailler ; la réforme des "passeports talents" ou encore une carte de séjour spécifique pour les professionnels de santé.

PLFSS : les arrêts maladie sur la sellette

Autre dossier chaud : le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024, débattu à l'automne, risque de provoquer des débats houleux à l'Assemblée nationale. Parmi les mesures qui fâchent, le projet de transférer une partie de la prise en charge des arrêts de travail professionnels (AT-MP) et non-professionnels de courte durée - jusqu'à sept jours - aux employeurs.

Actuellement, au-delà de trois jours de délai de carence, un salarié est pris en charge par la sécurité sociale à hauteur de 50 % de son salaire. Un complément peut intervenir si la convention collective le prévoit.

En outre, le texte envisage de réformer l'indemnisation des arrêts de travail liés à des affections de longue durée ou encore de clarifier la gestion des cotisations Agirc-Arrco. Tous les arbitrages ne sont pas arrêtés mais d'ores et déjà les organisations patronales, Medef, CPME et U2P, ont exprimés leur vif mécontentement.

L'exécutif pourrait-il faire marche arrière ? Interrogé sur LCI, le 27 août, Aurélien Rousseau, le ministre de la santé, a indiqué vouloir "lancer un vrai travail avec les partenaires sociaux" afin de maîtriser la hausse des arrêts maladie au regard du budget de la (+ 7,9 % en 2022,).

La Première ministre a, pour sa part, assuré hier, devant les entrepreneurs réunis à l'occasion de l'université d'été du Medef à l'hippodrome de Longchamp, qu'il n'y aurait pas de "décision unilatérale" sur ce sujet, renvoyé donc à la concertation. S'agira-t-il d'une négociation avec les partenaires sociaux ? Le ministre du travail, Olivier Dussopt, a précisé que le dossier serait géré par le ministère de la santé. Le temps presse, le texte doit être présenté en Conseil des ministres dans les prochaines semaines.

Partage de la valeur : vers un examen au Sénat

Le projet de loi transposant l'accord national interprofessionnel (ANI) relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 29 juin, devrait être discuté au Sénat à partir d'octobre. Par rapport au projet initial, cette nouvelle version fixe l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur dès 2024, et non plus 2025. Des nouveaux cas de déblocage anticipés de l'épargne salariale sont également ajoutés : dépenses liées à la transition énergétique et aux proches aidants.

Formation : le montant du reste à charge du CPF renvoyé à la concertation

Pour cette rentrée 2024, l'accent sera mis sur la VAE inversée. Pendant trois ans, 5 000 personnes devraient expérimenter ce nouveau dispositif permettant d'acquérir tout ou partie d'un diplôme visant un métier en tension grâce à un contrat de professionnalisation renouvelé. A l'issue de cette période, une évaluation sera réalisée afin de mesurer les résultats en termes d'accès à la certification professionnelle, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des bénéficiaires du contrat de professionnalisation.

Un décret est aussi très attendu : il porte sur le reste à charge pour le compte personnel de formation (CPF) prévu par loi de finances pour 2023. Cette participation "peut être proportionnelle au coût de la formation dans la limite d'un plafond ou fixée à une somme forfaitaire". Elle sera demandée à tous les salariés en vue de financer une action de formation, une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou un bilan de compétences. Ce reste à charge ne concerne pas les demandeurs d'emploi. Ni même les salariés qui parviennent à coconstruire un projet de formation avec leur entreprise soit par accord d'entreprise ou individuellement. Dans ce cas, ces derniers recevront un abondement de leur entreprise. Dans un rapport publié en juin, la Cour des comptes s'est dit favorable à cette participation financière des salariés pour endiguer le déficit de France compétences. Reste que le montant n'est pas encore tranché : le sujet est renvoyé à la concertation qui doit s'ouvrir dans les prochaines semaines entre les partenaires sociaux, les représentants des organismes de formation et les parlementaires. Le décret ad hoc sera publié à l'issue de ces discussions.

A noter également : le lancement d'une négociation sur la formation professionnelle, qui s'appuiera sur les conclusions des partenaires sociaux établies, en mars 2021, à la suite de leurs travaux paritaires. Dans le viseur de l'exécutif : la réduction du déficit de France compétences.

Alternance : une nouvelle donne pour les lycées professionnels

Autre nouveauté : la réforme des lycées professionnels afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle des élèves de ces établissements. Parmi les leviers activés, l'ouverture de bureaux des entreprises "dès ce mois-ci" dans chaque lycée pour la recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un emploi, la création de certificats de spécialisation professionnelle post-bac ou encore le lancement de formations sur la cybersécurité, l'informatique et les réseaux, l'énergie et le bâtiment. A noter également : la mise en place du parcours "Ambition emploi", une action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle pour les jeunes sans solution d'insertion ou de poursuite d'études.

Les lycéens percevront une gratification. Carole Grandjean, la ministre de l'enseignement et de la formation professionnels, indiquait hier, lors de la conférence de presse de rentrée, qu'un "un élève de lycée professionnel pourra recevoir jusqu'à 2 100 euros de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel, en CAP comme en bac pro, à chaque période de stage, de la 1ère à la dernière année". Le premier versement aura lieu en janvier 2024, pour la période allant de septembre à décembre 2023.

Côté apprentissage, la deuxième révision à la baisse de la prise en charge financière des contrats d'apprentissage devrait intervenir début septembre sur la base des recommandations de France compétences établies en juillet. Une décision qui inquiète les acteurs du secteur, estimant que ces "coups de rabot financiers" vont impacter "lourdement les finances des CFA et des écoles, sur les achats de matière d'œuvre comme sur les salaire". voire entraîner un "reste à charge pour les entreprises".

Plein emploi : des évolutions à suivre sur le volet "handicap"

Porté par Olivier Dussopt, le projet de loi pour le "Plein emploi", adopté en première lecture au sénat le 12 juillet, sera examiné à l'automne à l'Assemblée nationale. Outre la création de France travail, il contient des mesures RH spécifiques notamment en direction des personnes handicapées. La dernière version du texte rétablit ainsi la prise en compte de la lourdeur du handicap comme critère de modulation de la contribution due par les employeurs ne respectant pas l'OETH (obligation d'emploi d'un travailleur handicapé), supprimé en janvier 2020. Son examen reprendra à compter du 18 septembre devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Retraite : la réforme se met progressivement en place

Avec la parution de plusieurs décrets d'application de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale (LFRSS) pour 2023 durant l'été, la réforme des retraites devrait se mettre progressivement en place. De nouvelles mesures concernent particulièrement les services RH : la retraite progressive, le cumul emploi-retraite, les nouvelles règles de mobilisation du compte professionnel de prévention (C2P) ouvert aux salariés exposés à certains facteurs de risques professionnels ainsi que la création du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.

Loi de programmation justice : la procédure de saisie sur salaires en suspens

C'est au mois d'octobre que les députés et les sénateurs se réuniront en commission mixte paritaire pour tenter de s'accorder sur une version finale du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027. Le texte a été adopté le 13 juin en première lecture au Sénat et 18 juillet en première lecture à l'Assemblée nationale.

Issu du plan d'action du "plan d'action pour une justice plus rapide et plus efficace" présenté par le garde des sceaux en janvier 2023, il assouplit les conditions de candidature aux fonctions de conseillers prud'homaux et renforce la formation des assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires (en imposant un délai pour réaliser cette formation).

Si le projet de loi prévoyait de supprimer l'autorisation préalable d'un juge dans le cadre d'une saisie sur salaires, en confiant cette procédure aux commissaires de justice, sans intervention judiciaire, les députés ont retiré cette disposition du texte lors de son examen. Mais cette mesure a été retoquée par l'Assemblée nationale. Reste à savoir si la commission mixte paritaire la rétablira.

Dialogue social : donner un "nouvel élan" afin de construire un "pacte de vie au travail"

Alors que Patrick Martin, le nouveau patron des patrons, prévoit "une rentrée socialement assez apaisée", selon un entretien aux journaux régionaux du groupe Ebra publié le 29 juillet. Elisabeth Borne souhaite, de son côté, donner un nouvel "élan" au dialogue social afin de construire "un pacte de la vie au travail". Ce pacte sera construit entre organisations patronales et syndicales. Les négociations porteront sur l'emploi des seniors, le compte épargne temps universel (CETU), les parcours professionnels, la prévention de l'usure professionnelle et les reconversions professionnelles... Le ministère du travail s'attelle actuellement à la rédaction du ou des documents d'orientation. Ces sujets pourraient être traités de manière globale ou séparée.

Une chose est sûre: les résultats de ces négociations paritaires devraient aboutir au printemps 2024 afin que les transpositions législatives aient lieu ensuite au second semestre de l'année prochaine.

D'ores et déjà, les partenaires sociaux ont reçu, le 1er août, la lettre de cadrage de la Première ministre sur la nouvelle négociation sur l'assurance chômage qui doit s'ouvrir rapidement. Objectif ? Conclure un accord avant le 15 novembre.

Branche AT/MP : quid de l'ANI du 15 mai ?

Conclu par l'ensemble des organisations patronales et syndicales, le nouvel accord national interprofessionnel (ANI) sur la branche AT-MP du 15 mai 2023 propose une série de mesures pour améliorer la prévention et la réparation des AT-MP et appelle à une rénovation de la gouvernance de la branche avec la création d'un conseil d'administration. Les partenaires sociaux ont réclamé une transposition législative fidèle et indissociable de l'ensemble de l'accord. La balle est désormais dans le camp de l'exécutif.

Source : RH Social - Anne Bariet- Aout 2023